

Commune de Saint-Pierre-Eglise  
**Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 29 juillet 2021**  
Extraits du registre des délibérations  
(Affichage valant publicité des délibérations)

L'an deux mil vingt et un, le 29 du mois de juillet, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, FRANKE Véronique, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, MABIRE Isabelle, MARDOC François, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, LEBIGOT Elodie, LECLERC Marie-Joëlle (pouvoir donné à M. GUERARD), MOREL Sophie.

Secrétaire de séance : PAPON Anne-Laure.

Le quorum est atteint.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures.

-----

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération n° 2020-10 du 23 mai 2020.

Cimetière municipal : délivrance de deux concessions de 50 ans pour 500 euros chacune et d'une concession de 30 ans pour 300 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des principales dépenses d'investissement effectuées depuis le conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2021 :

Type d'opération	Libellé de l'opération Fournisseur	Date	Montant TTC en euros
Investissement dépense	Travaux La Halle 901 Menuiserie VERDIERE	28/05/2021	39 728, 69
Investissement dépense	Salle polyvalente Maîtrise d'œuvre AREHA	14/06/2021	1 598, 40
Investissement dépense	Salle polyvalente Maîtrise d'œuvre Atelier Architectes de la Touques	14/06/2021	1 116,60
Investissement dépense	Achat véhicule Berlingo Saint Pierre Automobile	15/06/2021	7 740,00
Investissement dépense	Plan d'évacuation incendie Grandes Halles ALERT INCENDIE	24/06/2021	1 962,14

Commune de Saint-Pierre-Eglise  
**Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 29 juillet 2021**  
 Extraits du registre des délibérations  
 (Affichage valant publicité des délibérations)

Investissement dépense	Alarme école primaire DESMAREZ	02/07/2021	6 903,60
Investissement dépense	Petit équipement La Halle 901 MANUTAN	12/07/2021	1 190,50

L'assemblée prend acte.

**3. Budget municipal : suppression du tarif d'utilisation du local couvert de tennis**

Pour mémoire, le tarif d'utilisation du tennis couvert est fixé actuellement à 5,50 euros par heure. Compte tenu du niveau très peu élevé de recettes que génère ce service (environ 200 euros par an) et de la nécessité de rationaliser les régies municipales, il est proposé de supprimer ce tarif et de rendre l'usage du tennis couvert gratuit.

L'assemblée, à l'unanimité :

- SUPPRIME ce tarif.

**4. Budget municipal : réorganisation des régies municipales et mise en place de nouveaux moyens de paiement des services municipaux**

La Direction Générale des Finances Publiques a depuis quelques années une politique de regroupement des trésoreries et la fermeture progressive des petites entités. Cette nouvelle organisation, ainsi que le développement des moyens de paiement électroniques, induisent la réduction des régies municipales. En effet, celles-ci nécessitent une organisation complexe et le transport régulier des fonds vers les trésoreries.

Suite à une réflexion menée conjointement avec le trésorier de la commune, il est proposé d'adopter l'organisation suivante :

	Organisation actuelle	Réorganisation
Bibliothèque	Régie municipale Paiement par chèque ou espèces	Paiement par carte bancaire sur place avec terminal de paiement ou par virement
Salle René CLOT	Régie municipale Paiement par chèque essentiellement	Edition d'un titre de recettes Paiement en ligne, virement et carte bancaire Cautions : chèque ou carte bancaire
La Halle 901		Edition d'un titre de recettes Paiement en ligne, virement et terminal CB Réflexion en cours sur la mise en place d'un service dédié à La Halle 901
Salle d'exposition		Edition d'un titre de recettes Paiement en ligne, virement carte bancaire
Marché municipal	Régie municipale Paiement trimestriel : édition d'un titre de recettes Paiement hebdomadaire : chèque ou espèces	Paiement hebdomadaire : par carte bancaire sur place avec terminal de paiement. Paiement trimestriel en ligne après émission d'un titre de recettes.

Commune de Saint-Pierre-Eglise  
**Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 29 juillet 2021**  
Extraits du registre des délibérations  
(Affichage valant publicité des délibérations)

Une convention de compte doit être signée avec le ministère du Budget pour permettre les paiements dématérialisés.

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE cette organisation ;
- AUTORISE le maire à signer avec la DGFIP la convention de compte « déposants de fonds au Trésor » telles qu'annexée.

**5. CCAS : versement de la subvention annuelle de fonctionnement**

Considérant que les crédits nécessaires ont été portés au budget primitif 2021, article 657362,  
Considérant qu'il y a lieu de verser au CCAS une subvention de 4 865 euros,

L'assemblée, à l'unanimité :

- VERSE au CCAS une subvention de 4 865 euros au titre de l'exercice 2021.

**6. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique à 28 heures hebdomadaires affecté à l'équipe technique**

Un agent de l'équipe technique (M. Arnaud LECLERE) effectue actuellement son service à raison de 20 heures par semaine. Compte tenu des besoins du service et du départ non remplacé de 3 agents de l'équipe technique en 2017, 2020 et 2021, il est jugé utile de modifier son poste afin de porter sa quotité hebdomadaire de travail de 20 heures à 28 heures.

L'assemblée, à l'unanimité :

- CREE un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 28h/semaine au 1<sup>er</sup> septembre 2021;
- DIT QUE le poste d'adjoint technique à temps non complet 20h/semaine sera supprimé du tableau des emplois après avis du comité technique du centre de gestion de la Manche.

**7. Personnel communal : augmentation de la quotité de travail d'un agent communal affecté à l'entretien des bâtiments et aux écoles**

Un agent communal titulaire du grade d'adjoint technique effectue actuellement un temps de travail hebdomadaire de 26h45 minutes consacré à l'accompagnement du repas des écoliers de primaire et à l'entretien des bâtiments communaux (Mme Maryline LARONCHE). Compte tenu des besoins du service, il est proposé de porter son temps de travail à 28 heures hebdomadaires. Cette augmentation étant inférieure à 10%, il n'est pas nécessaire de créer un poste comme pour le cas précédent.

L'assemblée, à l'unanimité :

- PORTE le temps de travail de cet agent à 28h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**8. Culture : convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Manche pour l'organisation d'un concert dans le cadre des Traversées de Tatihou**

Le conseil départemental, dans le cadre du festival annuel des Traversées de Tatihou, organise un concert dans l'église le 21 août 2021 et propose à la commune un partenariat pour l'organisation de ce concert. Celui-ci est détaillé dans le projet de convention ci-annexé et inclut une participation financière de la commune à hauteur de 1 425 euros.

Vu l'avis favorable de la commission finances et subventions du 6 juillet 2021,

L'assemblée, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer cette convention.

Commune de Saint-Pierre-Eglise  
**Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 29 juillet 2021**  
Extraits du registre des délibérations  
(Affichage valant publicité des délibérations)

**9. Culture : nouvel espace d'exposition**

Pour mémoire, l'office de tourisme du Cotentin a occupé jusqu'à une date récente un local d'environ 50m<sup>2</sup> situé dans le bâtiment des Grandes Halles et mis à disposition par la commune. Suite au départ de l'office de tourisme, la commune a récupéré l'usage de cet espace et désire en faire un lieu d'exposition.

a. Dénomination du lieu

Vu l'avis favorable de la commission « culture et communication », réunie le 30 juin 2021,

L'assemblée, à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention) :

- NOMME cet espace « La passerelle des arts ».

b. Tarif d'utilisation pour les exposants

Vu l'avis favorable de la commission « culture et communication », réunie le 30 juin 2021,

L'assemblée, à l'unanimité :

- FIXE le tarif d'utilisation de l'espace à 100 € la semaine du mardi matin au lundi soir, toute semaine entamée étant due ;
- DIT QUE les associations culturelles saint-pierraises auront droit à une semaine de mise à disposition gratuite par an.

Le décompte des jours d'utilisation inclut le temps de montage et de démontage de l'exposition.

c. Documents : règlement intérieur, convention de mise à disposition et fiche de demande

Vu l'avis favorable de la commission « culture et communication », réunie le 30 juin 2021,

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE le règlement intérieur de l'espace ;
- VALIDE la convention de mise à disposition ;
- VALIDE la fiche de demande.

**10. Logement social : adoption de conventions types de partenariat avec Manche Habitat et avec la SA HLM du Cotentin**

La commune compte sur son territoire 101 logements sociaux, dont 95 sont détenus et gérés par la SA HLM du Cotentin, 4 par Manche Habitat et 2 par la commune. La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) ainsi que le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 prévoient qu'une convention doit systématiquement être signée entre la commune et les bailleurs sociaux. Celle-ci établit les obligations des parties concernant la procédure d'attribution des logements ainsi que le mode de calcul des réservations de logements auquel a droit la commune.

La SA HLM du Cotentin et Manche Habitat nous ont transmis des conventions qui ont été annexées au rapport.

L'assemblée, à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention, 1 vote contre) :

- AUTORISE le maire à signer la convention de réservation avec la SA HLM du Cotentin ;
- AUTORISE le maire à signer la convention de réservation avec la Manche Habitat.

Commune de Saint-Pierre-Eglise  
**Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 29 juillet 2021**  
Extraits du registre des délibérations  
(Affichage valant publicité des délibérations)

**11. Intercommunalité : avis sur le Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération Le Cotentin**

Par délibération n°2021-061 du 29 juin 2021, la communauté d'agglomération du Cotentin a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) au titre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, cette délibération prévoit que le projet arrêté soit soumis pour avis à l'ensemble des communes et à l'organe compétent en matière de schéma de cohérence territoriale (SCOT), qui disposent d'un délai de deux mois, à compter de sa notification, pour délibérer. Dans ce cadre, la délibération arrêtant le projet de PLH, a été notifiée à la commune. Elle comprend en annexe le projet de PLH qui se compose du diagnostic, du document d'orientations et du programme d'actions.

Le projet de PLH s'articule autour de quatre grandes orientations stratégiques dont la mise en œuvre se décline autour de 15 actions.

***Orientation n°1 : Répondre à l'ensemble des besoins et fluidifier les parcours résidentiels pour les habitants.***

L'ensemble des actions vise à apporter des solutions en matière de logements et de parcours résidentiel au profit des personnes en mobilité professionnelle et nouveaux arrivants, des jeunes et étudiants, des personnes en voie de vieillissement et/ou en situation de handicap, des ménages souhaitant accéder à un logement social, des ménages à revenus modestes souhaitant accéder à la propriété, des ménages en situation de mal logement, et des ménages issus des gens du voyage.

N°	Titre de l'action
1	Apporter des réponses aux personnes en mobilité professionnelle et aux nouveaux arrivants
2	Conforter l'offre et l'accompagnement du logement des jeunes
3	Renforcer le parcours résidentiel au sein du parc locatif social
4	Faciliter l'accès sociale à la propriété
5	Accompagner le vieillissement de la population et assurer la prise en compte des situations de handicap
6	Mieux répondre aux besoins des personnes mal logées, défavorisées
7	Répondre aux demandes de sédentarisation et poursuivre la politique d'accueil des gens du voyage

***Orientation n°2 : Massifier la rénovation thermique des logements - Poursuivre et amplifier l'amélioration de l'habitat***

L'ensemble des actions vise à mettre en place les conditions favorables permettant la massification de la rénovation énergétique du parc de logements et plus largement l'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire.

N°	Titre de l'action
8	Proposer un service d'accompagnement auprès de l'ensemble des habitants du Cotentin
9	Massifier la rénovation thermique des logements en soutenant la réhabilitation
10	Poursuivre et amplifier l'amélioration de l'habitat

***Orientation n°3 : Accompagner la dynamique de l'agglomération, en assurant un développement de l'habitat équilibré et diversifié entre les pôles, privilégiant les centralités et luttant contre la vacance***

Commune de Saint-Pierre-Eglise  
**Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 29 juillet 2021**  
Extraits du registre des délibérations  
(Affichage valant publicité des délibérations)

L'ensemble de ces actions doit permettre d'accompagner les communes dans la réalisation des objectifs du SCOT en assurant le développement d'une offre équilibrée et diversifiée de 4652 logements sur 6 ans.

Le PLH doit être réglementairement compatible avec les orientations du SCOT en matière de développement équilibré de l'habitat et être en mesure de répondre aux besoins en logements liés à la dynamique de l'agglomération.

N°	Titre de l'action
11	Développer l'action publique en matière de foncier
12	Rééquilibrer l'offre locative sociale en s'appuyant sur la programmation de 750 logements et une politique d'aides adaptée
13	Mobiliser le parc de logements vacants pour atteindre les objectifs du PLH

**Orientation n°4 : Organiser le PLH pour faire de l'habitat une politique structurée de développement territorial**

Ce bloc d'actions doit permettre de doter le territoire des outils de suivi et de pilotage permettant de suivre et mettre en œuvre les actions du programme. Il s'agit par ailleurs de mesurer les effets de politiques menées en matière habitat, d'évaluer et réajuster si nécessaires certaines actions.

N°	Titre de l'action
14	Mettre en place les observatoires habitat et foncier
15	Assurer le suivi-animation du programme local de l'habitat

Lors de la présentation en conseil communautaire les enjeux opérationnels suivants ont été mis en exergue par madame la vice-présidente en charge de l'habitat :

- La nécessité d'une action publique en matière de foncier, basée sur la mobilisation du parc de logements vacants et la recherche de la sobriété foncière,
- Le confortement des parcours résidentiels et le renforcement de l'offre au profit de différents publics (nouveaux arrivants, jeunes, saisonniers, etc.) qui aujourd'hui peinent à trouver des solutions de logement adaptées à leur situation.
- La mise en place de services d'accompagnement et de conseil en matière de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat, à destination de l'ensemble des habitants du Cotentin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021- 061 du 29 juin 2021 de la communauté d'agglomération du Cotentin, arrêtant le projet de programme local de l'habitat, notifié à la commune,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants du code de la construction précisant les modalités d'élaboration du PLH et ses objectifs,

L'assemblée, à la majorité des membres présents ou représentés (4 abstentions, 1 vote contre) :

- EMET UN AVIS FAVORABLE à ce projet.

**12. Marché public de travaux pour la rénovation de la salle culturelle municipale (La Halle 901) : remise de pénalités de retard aux entreprises**

Pour rappel, le chantier de rénovation de la salle culturelle municipale (La Halle 901) a fait l'objet d'un marché de travaux en procédure adaptée et s'est achevé le 07 juillet 2021 avec la levée des réserves. Compte tenu des circonstances particulières de chantier (Covid-19 notamment, mais aussi retards de livraison des matériaux et adaptations des prestations à fournir), celui-ci a fait l'objet de plusieurs prolongations. La dernière fixait la date limite de chantier au 30 avril 2021, délai qui a dû être dépassé.

Commune de Saint-Pierre-Eglise  
**Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 29 juillet 2021**  
Extraits du registre des délibérations  
(Affichage valant publicité des délibérations)

Afin de garantir le paiement des factures et dans un souci de simplification des procédures, le maire propose au conseil municipal de consentir une remise gracieuse aux entreprises attributaires des lots 1,3,4,6,7,8,9,10 des pénalités de retard prévues dans le cahier des clauses administratives particulières.

L'assemblée, à l'unanimité :

- CONSENT une remise gracieuse de pénalités de retard aux entreprises attributaires du marché de travaux (lots 1,3,4,6,7,8,9,10) pour la rénovation de la salle culturelle municipale.

**13. Questions diverses**